

Procès-verbal
de la séance d'installation du Conseil municipal de Lampertheim
du 21 mars 2026 à 9h00

Présidée par Mme Murielle FABRE, Maire

M. Maxime SCHOTT est désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal, le plus jeune des conseillers municipaux.

Madame FABRE : « Bienvenue au conseil municipal de la séance d'installation suite aux élections municipales qui se sont déroulées le 15 mars dernier. Donc je vous indique que conformément à la loi, l'ensemble des conseillers municipaux est aujourd'hui officiellement installé au sein de ce Conseil municipal.

Je veux simplement indiquer une absence, Monsieur Dominique BRENNER qui a donné procuration à Monsieur Didier BOLLENBACH pour cette séance.

Je veux également vous remercier d'être venus en nombre à cette séance particulière et non du moins symbolique. Je vous invite d'ailleurs à venir assister à toutes les séances du Conseil municipal, on sera ravi de vous accueillir.

Je vous rappelle l'ordre du jour : élection du maire, fixation du nombre d'adjoints, l'élection des adjoints, la lecture de la charte de l'élu local et sans plus tarder, puisque je laisse ma place au doyen de la séance, Georges FESSEL, qui va présider l'élection du maire. »

Monsieur FESSEL : « Je procède à l'appel nominatif des membres du conseil municipal ».

Etaient présents :

FABRE Murielle, GAENG David, BORNERT Séverine, ADAM Laurent, LABORDE Chrystelle, BORNERT Nicolas, DAUM Céline, GOBERT Eric, BLUEM Fabienne, MALTES Patrick, TROG Nathalie, KOESTER Yannick, HAESSIG-DENANS Daphné, JENNER Hervé, ERB Catherine, SCHOTT Maxime, KOCHER BARBIAN Anne, FESSEL Georges, BOLLENBACH Didier, FONTAINE Isabelle, KUNTZMANN Yvan, HEPP Audrey.

Etaient absents :

Dominique BRENNER a donné procuration de vote à BOLLENBACH Didier

ORDRE DU JOUR

1. Election du maire
2. Fixation du nombre d'adjoints
3. Election des adjoints
4. Lecture de la charte de l'élu local

Monsieur FESSEL : « J'invite à présent le Conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Je rappelle qu'en application des articles L. 2122- 4 et L. 2122- 7 du code CGCT le Maire est élu au scrutin secret et en majorité absolue par les membres du Conseil municipal. Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'obtient la majorité absolue il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est élu.

Je propose les membres du Conseil Municipal suivant en qualité d'assesseur : Audrey HEPP et Catherine ERB. Est-ce que quelqu'un souhaite être candidat ou porter la candidature de quelqu'un ? ».

Monsieur KOESTER : Chers collègues élus, parce que le rôle de Maire n'est pas juste le serrage des mains, ni les buffets dans les réunions, parce qu'un Maire se doit d'être rigoureux, bienveillant, à l'écoute ou présent, visionnaire et entreprenant, fort de proposition et d'action. C'est parce que son engagement s'inscrit dans une volonté sincère de continuer à faire avancer notre commune avec sérieux et proximité que je vous propose la candidature en qualité de premier édile de notre village de Madame Murielle FABRE, elle saura porter haut les couleurs de notre commune et construire le LAMPERTHEIM de demain ensemble ».

Madame FABRE : « Je me porte candidate ».

Monsieur FESSEL : « C'est noté. Donc je vous invite à procéder à l'élection du maire et vous rappelle le déroulement du scrutin. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'approcher de la table de vote, prendra une enveloppe et un bulletin, ira dans l'isoloir et déposera son enveloppe dans l'urne.

J'appelle FABRE Murielle. J'appelle GAENG David. J'appelle BORNERT Séverine. J'appelle ADAM Laurent. J'appelle LABORDE Chrystelle. J'appelle BORNERT Nicolas. J'appelle DAUM Céline. J'appelle GOBERT Eric. J'appelle BLUEM Fabienne. J'appelle MALTES Patrick. J'appelle TROG Nathalie. J'appelle KOESTER Yannick. J'appelle HAESSIG DENANS Daphné. J'appelle JENNER Hervé. J'appelle ERB Catherine. J'appelle SCHOTT Maxime. J'appelle KOCHER BARBIAN Anne. J'appelle FESSEL Georges. J'appelle BOLLENBACH Didier. J'appelle FONTAINE Isabelle. J'appelle KUNTZMANN Yvan. J'appelle HEPP Audrey.

BRENNER Dominique, absent excusé donne procuration à BOLLENBACH Didier.

On va procéder à vider l'urne ».

Monsieur FESSEL : « Murielle FABRE obtient 18 voix, 1 enveloppe vide, 5 bulletins blancs.

Madame ERB : « Il y avait 2 blancs dans une même enveloppe ».

Monsieur FESSEL : « Murielle FABRE est élue Maire.

Murielle FABRE est proclamée Maire et immédiatement installée ».

Monsieur GAENG : « Merci Georges ».

Madame FABRE : « Monsieur RITTER si vous voulez bien en tant que Maire Honoraire ? ».

Monsieur RITTER : « Je viens ».

Madame FABRE : « C'est moi qui vais venir ».

Monsieur RITTER : « Je viens aussi pour la bise, enfin les bises ».

Madame FABRE : « Mes chers collègues élus. Chers habitants.

L'émotion, évidemment, est forte. Elle a tour à tour été différente ces derniers mois, ces dernières semaines. Elle a évidemment été complexe depuis dimanche.

Et aujourd'hui, elle est surtout empreinte de reconnaissance.

Alors je veux évidemment d'abord et avant tout dire merci, merci à celles et ceux qui nous ont accordé leur confiance. Cette confiance nous touche profondément.

Mais surtout, surtout elle nous oblige à respecter nos engagements, à confirmer nos choix et à poursuivre nos efforts. Nous n'avons qu'une parole et nous la respecterons.

Je veux aussi remercier mon équipe, ma si belle équipe.

Votre engagement, votre énergie, votre fidélité dans cette campagne a été essentielle. Vous avez été présents constamment et cette victoire est belle parce qu'elle a été exigeante. Nous avons gagné sans renoncer à nos valeurs, fidèle à ce que nous sommes et pour moi, c'est sans doute l'essentiel. Et cette victoire, c'est avant tout la vôtre. Alors bravo et merci.

Certains d'entre vous sont élus, d'autres, je le sais, ne seront jamais loin. Je m'y suis engagée. Lampertheim mérite un collectif large de personnes volontaires, sincères pour la faire avancer.

Merci aussi à celles et ceux qui nous ont soutenus, encouragés, accompagnés. Vous avez compté à chaque étape. Merci à vos amis, merci à votre famille.

Ça a été un support sans faille sur ces dernières semaines.

Je veux aussi, légitimement et naturellement, m'adresser à celles et ceux qui ont fait un autre choix.

Je respecte pleinement votre vote. Nous respectons pleinement votre vote. Il exprime des attentes, des interrogations, parfois des désaccords. Nous les entendons, nous y consacrerons de l'attention et de l'intérêt pour comprendre et y répondre.

Être réélue Maire de Lampertheim est un honneur immense, c'est aussi une responsabilité que je mesure pleinement.

Un honneur car j'aime cette commune et j'aime la servir.

Une responsabilité car je connais cette fonction et je sais ce que cela implique. Si je m'engage, c'est que je crois profondément en Lampertheim, en ses habitants et en son énergie. Je le fais, oui, oui, parce que j'aime profondément Lampertheim. J'ai choisi de vivre dans cette commune. J'ai choisi d'y élever mes 3 enfants et de m'y engager à la fois d'abord dans l'associatif, puis dans la vie municipale. Parce que je pense que ma commune, notre commune vaut la peine qu'on s'y investisse. Mon ambition est simple, faire avancer Lampertheim avec sérieux, rassembler et surtout rester fidèle à mes valeurs. Et je veux le dire clairement, je serai le maire de tout et toute, de chacun des habitants de cette commune sans exception.

Mais cette campagne n'a pas toujours été à la hauteur, ni forcément digne de notre commune. Un débat souvent plutôt concentré sur des attaques personnelles que vraiment sur le fond. Et il est vrai que la démocratie n'est pas un costume qu'on enfile selon les circonstances. Elle impose rigueur, respect de la loi, honnêteté intellectuelle. Sans cela, il ne reste qu'un discours creux fait d'approximations et de contradictions.

Nous répondrons aussi aux inexactitudes des mensonges sur les dossiers qui ont été dits pendant ces dernières semaines et mois. Ce sera du temps, ce sera de l'énergie, mais il nous importe de rétablir la vérité, toutes les vérités, car notre commune le mérite.

Le résultat de ce scrutin montre que notre village s'est exprimé avec des souhaits forts. C'est donc une responsabilité supplémentaire pour tous ici, autour de cette table, tous ici présents, celui de rassembler et celui d'avancer ensemble, celui de porter l'espérance commune. Une vision qui est notre village. Parce que rassembler, ce n'est pas effacer les différences, c'est décider d'avancer ensemble malgré elles.

Aujourd'hui, ce n'est pas une fin, c'est le début d'une autre responsabilité, celle que nous avons tous ici choisi de prendre pour tous les habitants, celle de mettre en œuvre un projet clair, concret et utile à notre commune. Le temps de la campagne est derrière nous, le temps du travail commence. Il ne sera ni simple, ni confortable, il demande exigence, disponibilité et rigueur. Dès maintenant, nous serons donc au rendez-vous avec une méthode claire, un cap pour agir concrètement, pour fixer les priorités et surtout pour rendre compte à nos habitants car l'action municipale s'inscrit dans le mandat que nous a confié les habitants.

Il nous donne mandat sur les 6 ou 7 ans à venir pour préserver votre cadre de vie et surtout avoir une commune sûre et apaisée. Ainsi, une feuille de route sera engagée d'ici au mois de mai avec des actions visibles et utiles pour les habitants.

Feuille de route qui sera confortée par le vote du budget qui interviendra réglementairement avant la fin du mois d'avril et elle sera suivie cette feuille de route d'un plan pluriannuel qui guidera nos actions jusqu'à la fin du mandat. Ce sera une vision solide qui guidera notre cap sur l'ensemble du mandat.

Dans une mobilisation collective, élus, agents et habitants.

Un seul but, un seul but : Lampertheim.

Dès la première année, nous souhaitons agir sur le quotidien en développant les actions pour nos aînés, dont le sujet de la maison de santé, en confortant les services périscolaires et l'école bilingue, en travaillant sur des actions sport pour tous, en accompagnant les commerces de proximité. Sur l'ensemble du mandat il s'agira de préparer l'avenir, un avenir serein en préservant le caractère de notre village, en agissant évidemment au service de tous et aussi en défendant toujours les intérêts de notre commune, y compris au sein de l'intercommunalité, et de garantir une gestion sérieuse et responsable.

Nous renforcerons notre proximité avec les habitants. Certains ont parfois estimé qu'elle n'était pas assez lisible ou visible. Nous l'entendons aussi. Alors nous allons l'amplifier plus de présence sur le terrain, plus d'échanges directs, plus de simplicité dans la relation avec les habitants.

Les habitants continueront aussi d'être associés à des projets structurants et parce qu'être maire, c'est être accessible, disponible 24h sur 24, je l'ai été et je le serai toujours.

Nous mettrons ensuite une gouvernance claire et efficace.

Le collectif, je l'ai déjà dit et écrit, le collectif, ce n'est pas un mot. Le collectif, je le vis tous les jours dans les échanges avec mon équipe, que ce soit les élus ou les agents, dans les discussions avec les habitants, dans les accords mais aussi les désaccords constructifs qui nous font avancer. Notre gouvernement, sur ce mandat, se fera autour d'un collectif de confiance.

D'abord, un collectif d'adjoints engagés, autonomes, compétents pour favoriser une action publique qui soit fondée sur la clarté des responsabilités, l'initiative des élus et la cohérence du projet municipal au service des habitants.

Un collectif de conseillers délégués beaucoup plus nombreux et encore davantage associés à l'action municipale. Une organisation simple au service d'un objectif tout aussi simple, agir concrètement pour Lampertheim. Je souhaite aussi que l'opposition trouve toute sa place.

Ceci dans le respect des rôles de chacun. Ainsi, des espaces de travail et de discussion pourront être ouverts sur certains sujets en lien avec les propositions que vous avez portées pendant la campagne. Des missions utiles pour travailler sur des sujets de votre programme. Des moyens vous seront évidemment donnés pour contribuer pleinement à ces missions.

Les agents municipaux seront pleinement mobilisés aussi autour d'un projet de service qui sera défini par la direction en lien avec les orientations politiques que nous aurons définie, ils seront responsables et garant d'un service public de proximité efficace, neutre et de qualité.

Aujourd'hui, ce matin, il n'y a qu'une seule commune, il n'y a toujours eu qu'une seule commune, Lampertheim et une seule direction, avancer. Je prends devant vous ce matin un engagement simple : servir cette commune avec sérieux, avec sincérité et avec respect pour chacun.

Avec une méthode simple, un cap partagé, une action collective, une responsabilité assumée pour mettre en œuvre un projet qui soit cohérent au service de tous nos habitants.

Pour Lampertheim, avec vous, avec chaque habitant et surtout avec cœur, je vous remercie ».

Point 2 : Fixation du nombre des adjoints au Maire

Madame FABRE : Nous allons procéder à la suite de l'ordre du jour du Conseil Municipal avec la fixation du nombre d'adjoints, donc c'est une délibération, donc vous le savez, compte tenu en fait de la taille de notre commune et le nombre de conseillers municipaux autour de cette table, nous avons la possibilité d'avoir entre un et 6 adjoints, je vous propose donc de rester sur l'effectif légal maximum qui est de 6 adjoints et donc de créer 6 postes d'adjoints.

Vu l'article L2122-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose : « Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ».

Vu l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose : « Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ».

L'effectif légal du conseil municipal de la commune de Lampertheim étant de 23, il ne peut y avoir plus de 6 adjoints au maire.

Mme le Maire propose la création de six postes d'adjoints.

Madame FABRE : « Est-ce qu'il y a des observations, des questions ou des remarques sur ce sujet ?

S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Point adopté à l'unanimité, je vous remercie donc pour la création de 6 postes d'adjoints au sein du Conseil Municipal de Lampertheim ».

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

FIXE à six le nombre des adjoints de la commune de Lampertheim.

ADOpte A L'UNANIMITE

Point 3 : Election des adjoints

Madame FABRE : « Seconde élection, l'élection donc des adjoints, conformément à la délibération qui a été prise précédemment, il y a une liste de 6 adjoints que je vais proposer, il y en aura peut-être d'autres.

On procédera exactement de la même manière, passage à l'isoloir, récupération de l'enveloppe. C'est un scrutin de liste, donc vous votez pour une liste d'adjoints et passage à l'urne pour ensuite le dépouillement.

La liste que je vous propose me concerne. En tant qu'adjoints : David GAENG, Séverine BORNERT, Laurent ADAM, Céline DAUM, Nicolas BORNERT, Fabienne BLUEM.

Y a-t-il d'autres listes de propositions d'adjoints ?

Donc vous avez aussi la possibilité de voter blanc ou de ne pas voter comme tout à l'heure, de ne pas mettre de bulletin. Je vous propose donc de procéder à l'élection de la liste des adjoints et nous allons procéder de la même manière.

Je vais vous appeler, vous allez vous rendre à l'isoloir et comme tout à l'heure, je commence donc Murielle FABRE.

J'appelle David GAENG. BORNERT Séverine. ADAM Laurent. LABORDE Chrystelle. BORNERT Nicolas. DAUM Céline. Eric GOBERT. Fabienne BLUEM. MALTES Patrick. TROG Nathalie. Yannick KOESTER. HAESSIG DENANS Daphné. Hervé JENNER. Catherine ERB. Maxime SCHOTT. KOCHER BARBIAN Anne. FESSEL Georges. Didier BOLLENBACH. Isabelle FONTAINE. Yvan KUNTZMANN. Audrey HEPP.

BRENNER Dominique, absent excusé donne procuration à BOLLENBACH Didier ».

Monsieur GAENG : « Merci Madame la Maire de me donner l'occasion de dire un petit mot à mes collègues. Alors tout d'abord, chers collègues, chers amis et également chers habitants, puisqu'une fois n'est pas coutume d'avoir autant de monde, j'aimerais tout d'abord commencer par souhaiter la bienvenue aux conseillers nouvellement élus. Je pense

à Anne qui est là-bas, à Cathy, Isabelle, Dominique à qui vous transmettez mon message, et puis également Georges et Maxime. Aux anciens, façon de parler j'aimerais dire merci pour les 6 années que l'on vient de passer ensemble et puis pour le travail effectué. Et puis bien sûr, c'est reparti pour un tour, force et courage.

Surtout, j'aimerais vous prendre à témoin pour la suite de mon propos.

Dans nos instances de travail, nos réunions, quelle que soit la forme qu'elles aient prise, on a toujours débattu sans tabou, sans se censurer. Certains ont pu apporter de la contradiction, d'autres ont été en désaccord complet. On a également pu être unanimement pour ou contre sur un sujet, un projet, une idée, bref, on a débattu.

Le débat est utile quand il n'est pas stérile et nous sommes toujours parvenus à un compromis ou à un consensus parce que parfois accepter une décision, même si elle n'est pas parfaite, c'est ce qui permet au groupe d'avancer et à l'intérêt collectif de progresser.

Je tenais à revenir sur ce point, ça me tenait à cœur car pendant cette campagne, j'ai entendu parler d'autoritarisme, voire d'adjoints ou de conseillers qui ne n'oseraient rien dire, voire qui ne servent à rien. C'est évidemment faux, vous le savez, je l'affirme. Et ceux qui pensent comme ça, soit ils n'ont rien compris ou peut-être qu'ils pensent à briller avant tout.

Tout le monde est légitime pour s'exprimer, mais une fois que la décision est prise, on s'y tient et on la porte ensemble. Éric l'a encore rappelé mardi dernier.

Pourquoi ? Parce que nos habitants n'ont pas besoin de se faire polluer l'esprit par des tractations internes, la lourdeur administrative d'une collectivité, la rigidité du cadre réglementaire avec lequel il faut composer. Ça, ils nous le laissent. Et c'est pour cela d'ailleurs qu'ils nous ont donné leur confiance et confié des responsabilités.

On leur doit transparence, clarté, honnêteté. Et j'ai envie de rajouter dans ce monde qui se tend un petit peu plus, si on peut afficher une posture rassurante, c'est encore mieux. Enfin, et je serai court, je terminerai quand même en m'adressant à Murielle, j'ai une pensée pour toi parce qu'être tête de liste et puis maire, c'est être en première ligne, ça veut dire prendre les coups avant tout le monde. Heureusement, tu as les épaules larges, mais sache que tu peux compter sur nous et nous sommes derrière toi. On connaît tes qualités, ton cerveau qui foisonne, un petit peu trop, des fois même, ça peut être fatiguant, tu le sais, mais on s'en accommode et comme dirait l'autre, un chef c'est fait pour cheffer et tu cheffes plutôt bien. Enfin je terminerai, alors je ne sais pas si cette expression a sa place ici, mais après tout je m'en fiche. Je vous souhaite à tous « merde » pour ce mandat. Merci ».

Madame FABRE : « Merci David ».

Point 4 : Lecture de la charte de l'élu local

Madame FABRE : « Nous voilà donc quasiment en ordre de marche, restera bien évidemment à désigner les délégations pour les conseillers municipaux qui seront désignés dans ce cadre-là, les missions qui seront, comme je m'en suis engagée, qui seront dévolues à l'équipe d'opposition, les moyens, les éléments, le cap, tout cela sera à l'ordre du jour, entre autres du prochain conseil municipal qui sera lui aussi consacré au débat d'orientation budgétaire. Mais avant le débat, il y aura d'abord la gouvernance et la feuille de route et elle

sera précise, claire et indiquer expressément au sein de cette instance. Donc Mesdames et Messieurs, comme je l'ai dit en démarrage, les conseils municipaux sont toujours publics, si vous souhaitez y participer, c'est toujours avec bienvenue et bienveillance qu'on vous accueillera au sein de cette instance.

Avant de clore, il me revient de droit la lecture de la charte de l'élu local qui définit droits, devoirs, responsabilités, obligations de chacun d'entre nous. Elle va vous être distribuée aussi pour que vous puissiez l'avoir sous les yeux.

L'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales CGCT prévoit que lors de la première réunion du Conseil municipal, immédiatement après l'élection du Maire et des adjoints, le Maire donne lecture de la Charte de l'élu local mentionné à l'article L.1111-12 le maire et les conseillers Municipaux, une copie de la charte de local et du chapitre 3 du présent titre. C'est ce qui vous a été remis.

De même, l'article L 1111-12 du même code précise que les élus locaux sont les membres des conseillers élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi, ainsi que les élus des arrondissements de la ville de Paris et des communes de Lyon et Marseille.

Tout mandat local se distingue de l'activité professionnelle et s'exerce dans les conditions qui lui sont propres et se traduit par des droits et devoirs prévus aux articles L.1111- 13 et L.1111-14. Ces dispositions constituent la charte de local.

Premièrement : Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité, ainsi que les lois et les symboles de la République.

2. L'élu locale exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement ou du tout autre intérêt particulier.

3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mises à disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

5. Pour l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures en accordant un avantage personnel, professionnel.

6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

8. L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150€ dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative, les cadeaux d'usage et les

déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

9. Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre dans les conditions prévues par la loi.

10. Les élus locaux sont affiliés pour l'exercice de leur mandat au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L 382-31 du Code de la Sécurité Sociale et des Régimes Spéciaux définis par le Code Général des Collectivités Territoriales.

11. Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leur fonction, d'une protection organisée par la collectivité territoriale conformément aux règles fixées par le Code Pénal, les lois spéciales et le Code Général des Collectivités Territoriales.

12. Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales.

13. Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans les conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

14. Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13 du Code Général des Collectivités Territoriales. Un décret en Conseil d'État détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues.

Bien Mesdames et Messieurs, le Conseil Municipal d'installation s'achève.

À noter, prochain conseil municipal, 1^{er} avril, et 29 avril à 20h dans cette salle.

Nous allons procéder à la photo officielle, je vous propose d'aller en bas, faire la photo officielle de l'installation du Conseil Municipal.

Mesdames et Messieurs, comme l'attente a été très longue, mais vous avez été très patients et très silencieux, vous avez en parallèle l'ouverture du verre de l'amitié qui va se faire et on vous rejoindra à l'issue de notre photo officielle. Donc restez, en haut, ça va se dérouler là et moi je m'éclipserai le temps d'un baptême civil qui se déroulera juste à côté pendant ce temps-là et je reviendrai vous voir, voilà comment va se dérouler la suite.

Didier, tu avais un petit mot à dire, Je t'en prie ».

Monsieur BOLLENBACH : « Merci, juste un petit mot. Je ne suis pas intervenu tout au long de ce Conseil. Je ne vous ai pas fait l'affront de proposer ma candidature pour le poste de Maire de toute façon on le sait bien, les dés sont jetés d'avance bien avant que nous passions dans l'urne, devant l'urne. J'aurais simplement, c'est mon seul regret, voulu un petit peu plus d'ouverture quant à notre demande de participer activement à ce nouveau Conseil au sein du collège des adjoints. Je prends acte du refus qui nous a été opposé. Voilà, tout le monde connaît le résultat de ces élections 49,1% en faveur de notre liste. Je pense que c'est un petit camouflet pour le bilan de l'équipe sortante. Voilà, mais le résultat, il est là. Nous nous y conformerons. Je voudrais juste pour finir et j'en resterai à ça. Une précision, nous sommes un groupe minoritaire au sein de ce Conseil, mais nous ne souhaitons pas et n'avons

jamais été un groupe d'opposition, tout au moins un groupe d'opposition systématique, donc nous souhaitons participer de manière active au fonctionnement de ce Conseil, puisque je pense que nous poursuivons les mêmes objectifs, nous sommes là pour notre village, pour nos concitoyens. Voilà donc j'espère que nous aurons une part active dans le fonctionnement de ce Conseil à partager.

Merci à nos électeurs, merci à tous ».

Madame FABRE : « Conformément à ce qui a été répondu à toi en tant que tête de liste et à ta liste, on va vous en faire la lecture, conformément à ce qui a été dit de manière peut-être plus concrète, de manière peut-être plus soft sur cette campagne. Ne pas s'appeler opposition quand on a été pendant 6 semaines, peut-être moins 4 semaines, 2 semaines en opposition systématique, quand on a fait face à des attaques personnelles, quand on a fait face à des mensonges, quand on a fait face à des interprétations qui ont déformé ou travesti l'ensemble des dossiers, je pense qu'il est difficile aujourd'hui de parler uniquement de groupes minoritaires. En tout cas, nous, unanimement, au sein de notre groupe, nous avons considéré que pour l'instant, vous êtes mis en opposition à notre liste et en opposition à l'ensemble des membres de cette liste. Et pour que tout soit clair et transparent, parce que tout sera désormais encore plus clair, encore plus transparent, encore plus acté de manière écrite, de manière officielle, de manière publique, je vais solliciter David pour la lecture qui a été faite pour ce refus de postes d'adjoints, parce qu'un poste d'adjoint, pour moi, c'est un poste d'abord et avant tout de confiance. Mais cette ouverture qui a été proposée, puisque vous allez travailler sur les sujets de votre programme, vous allez les proposer aux habitants, vous allez les proposer au Conseil Municipal, on va éventuellement les voter s'ils sont faisables juridiquement, techniquement, financièrement. En tout cas, vous avez proposé des alternatives donc faites la preuve désormais que vos propositions alternatives sont aussi efficaces que celles que nous avons proposé, je laisse la parole à David GAENG ».

Monsieur GAENG : « Le risque de se répéter effectivement par souci de transparence. Il faut savoir que Monsieur Didier BOLLENBACH, en sa qualité de tête de liste, avait adressé un mail qui reprenait mot pour mot les propos qu'il vient de tenir et pour demander effectivement éventuellement d'être représenté au sein du collège des adjoints, et nous y avons répondu collectivement, donc je vais vous lire cette réponse par souci de transparence, je le disais.

Je le lis mot pour mot. « Monsieur Didier BOLLENBACH nous avons pris connaissance avec attention de votre proposition. Comme vous le rappelez, le résultat des urnes s'est exprimé clairement et a conduit à la désignation de notre liste en tant que majoritaire au sein du Conseil Municipal. Ce cadre démocratique fixe la répartition des membres pour conduire en responsabilité l'action municipale. Cette responsabilité implique la constitution d'une équipe exécutive cohérente, fondée sur une confiance pleine et entière, condition indispensable à la mise en œuvre du projet pour lequel les électeurs nous ont mandaté. Dans ce contexte, au regard de la campagne écoulée ainsi que des positions que vous avez exprimées à l'égard de notre équipe, marquée notamment par une défiance assumée à son égard et ses orientations, et de ces orientations, excusez-moi, nous ne sommes pas en mesure de donner une suite favorable à votre demande d'intégration au sein de l'exécutif municipal.

Pour autant, nous prenons pleinement en compte l'expression des électeurs ayant soutenu votre programme. Dans un esprit de responsabilité et de respect du pluralisme, nous

sommes disposés à vous associer durant ce mandat à des missions précises et utiles à la collectivité, exercée dans un cadre clairement défini.

Ces modalités seront précisées lors de l'installation du Conseil Municipal.

« Petite parenthèse, Madame le Maire, effectivement, l'a précisé avant dans son discours ».

« Nous nous rendons disponible pour poursuivre les échanges dans un esprit constructif au service exclusif de l'intérêt général. Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de vos salutations distinguées.

L'équipe de la liste Poursuivons Lampertheim Ensemble ».

Madame FABRE : « Maintenant, on passe à la photo, l'installation qui sera donc la photo officielle de notre conseil Municipal pour cette mandature. Et ensuite place au verre de l'amitié, celui qui rassemble et celui qui nous permet de discuter, d'échanger de manière transparente et surtout en toute convivialité, je vous remercie ».

Clôture de la séance : 10h20

Lampertheim, le 1^{er} avril 2026

Maxime SCHOTT,



Secrétaire de séance



Murielle FABRE,



Maire de Lampertheim